

9. 11. 1844

Secrétairerie de la Ville de Neuchâtel (en Suisse.)



Monsieur,

254

Ensuite de l'arrêté de Messieurs les Quatre Ministraux, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil général auquel le Magistrat s'est empressé de communiquer le rapport que vous avez bien voulu lui transmettre sur l'inspection que vous avez faite de tous les ouvrages relatifs à la dérivation du Seign, a adopté vos propositions et en a immédiatement ordonné l'exécution. Cette affaire se trouverait donc réglée si M^r le Directeur de la trouée n'avait présenté quelques observations sur deux des ces propositions et n'eût témoigné le désir qu'elles fussent soumises à votre critique.

C'est donc autant pour obtempérer au désir de M^r Favre que pour ne rien négliger dans une entreprise aussi importante pour notre Ville, que j'ai été chargé de vous prier de vouloir nous dire votre opinion sur les observations de Monsieur Favre, dont extrait est ci-joint.

Je dois faire observer que l'enrochement à l'extrémité du radeau se fait actuellement, comme vous l'avez proposé, mais que l'on attendra la réponse que vous voudrez bien nous faire, avant de prendre une décision à l'égard de l'abaissement du bâtoyé de droite, en arrière.

Dans l'espérance que vous voudrez bien donner encore cette nouvelle preuve de votre bienveillante affection pour notre Ville, Messieurs le

3 Quatre le

9. 11. 1844

Secréterie de la Ville de Nençhatel (en Suisse.)



Monsieur,

254

Ensuite de l'arrêté de Messieurs les Quatre Ministraux, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil général auquel le Magistrat s'est empressé de communiquer le rapport que vous avez bien voulu lui transmettre sur l'inspection que vous avez faite de tous les ouvrages relatifs à la dérivation du Seyon, a adopté vos propositions et en a immédiatement ordonné l'exécution. Cette affaire se trouverait donc réglée si M^e le Directeur de la tranché n'avait présenté quelques observations sur deux de ces propositions et n'eût témoigné le désir qu'elles fussent soumises à votre critique.

C'est donc autant pour obtempérer au désir de M^e Favre que pour ne rien négliger dans une entreprise aussi importante pour notre Ville, que j'ai été chargé de vous prier de vouloir nous dire votre opinion sur les observations de Monsieur Favre, dont extrait est ci-joint.

Je dois faire observer que l'enrochement à l'extrême de du radeau se fait actuellement, comme vous l'avez proposé, mais que l'on attendra la réponse que vous voudrez bien nous faire, avant de prendre une décision à l'égard de l'abaissement du bâtoyé de droite, en arrière.

Dans l'espérance que vous voudrez bien donner encore cette nouvelle preuve de votre bienveillante affection pour notre Ville, Messieurs les

3 Quatre le

Quatre Ministres et Monsieur le Banneret de Meuron en particulier
m'ont chargé de vous transmettre leurs salutations bien amicales avec
l'expression réitérée de leur reconnaissance et de leur considération
très-distinguée.

Votre très-humble et très-vérité serviteur
Et Secrétaire de Ville,

J. J. Wanner

Neuchâtel le 9^e Septembre 1864.

6
Monsieur Negrèlli Inspecteur général des chemins de fer
Imperiaux & G. à Vienne

Neuchâtel 3^e g. 9^{me}
1864

Bornhovat. 3^e 15^e Zg. 1864.

Extrait d'une lettre de Monsieur Louis Favre à Monsieur le Barneret.

Examinant d'abord le bajoyer de droite pour lequel Monsieur Negrelli demande un abaissement de 4 pieds; j'avoue que sur le terrain je n'ai pas compris cette observation, aussi je n'ai pu y répondre; d'après le rapport j'ai du comprendre que cet abaissement devait être pratiqué sur toute la longueur dans le but de diminuer l'effort de pression contre le bajoyer de gauche, ce point me paraît important et m'engage à donner quelque développement aux observations que cette proposition me suggère; je dirai premièrement que je ne pense pas que l'abaissement de ce bajoyer de 4 pieds puisse influer d'une manière sensible sur la pression que l'eau exerce sur le bajoyer opposé, dans le cas où pour une crue inattendue et beaucoup plus élevée que les plus fortes crues connues il se trouverait à être submergé (car il faut supposer ce cas, sans quod l'opération n'aurait pas de but) la nappe d'eau en s'élargissant au delà des limites du canal perdrait en vitesse de courant ce qu'il aurait gagné en étendue, par conséquent l'élevation de son niveau au moment de s'engager dans le canal, ne pourrait être sensiblement abaissé, il en résultera donc que la pression exercée sur le bajoyer concerné serait à peu de chose près la même, car c'est un fait qui peut être faiblement observé que lorsqu'en raison des circonstances accidentelles de terrain, le lit d'une rivière se trouve relargié en un point par un plus grand espace de ses berges, il arrive que cet excédant de largeur cesse de faire partie du courant, mais au contraire devient stagnante et forme même une espèce de remous, ce qui s'appliquerait directement au cas particulier. Cela aurait en outre l'inconvénient d'exposer le bajoyer concerné à des affouillages qui pourraient avoir lieu entre le mur et le terrain qu'il est destiné à soutenir et pourraient ainsi l'exposer à une rupture qui aurait de graves conséquences.

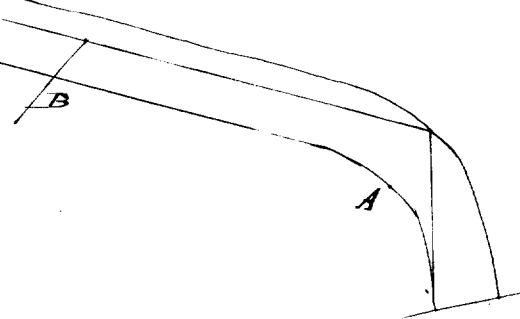
Un autre inconvénient grave qui pourrait résulter si l'on abaisse ce bajoyer de 4 pieds dans toute sa longueur, serait la conséquence du fait suivant. Ce serait s'abuser que de croire que le fil de l'eau suive une ligne parallèle à la courbure du bajoyer, l'expérience d'accord en cela avec la théorie démontre le contraire: le fil de l'eau en s'inclinaison entre les bajoyers continue à suivre la ligne droite jusqu'au point où il remonte celui de gauche, delà il ^{est} réfléchi à angle égal à l'angle d'inclinaison et revient frapper le bajoyer de droite près du point où celui-ci se relie à la tête de la galerie; ce fait chacun a pu l'observer dans les grandes crues car alors il est de la plus grande évidence; ainsi il résultera delà que dans une crue d'eau excessive au delà des bornes connues (car ce seraient seulement dans ce cas que s'appliqueraient l'utilité que Monsieur Negrelli ventiler de cet abaissement) il résulterait, dis-je, que le courant de l'eau après avoir butté contre le bajoyer

de gauche le

de gauche retournerait à celui de droite dans un point près de la tête de la galerie, où il ne serait reçu que par un talus en terre exposé par conséquent à un affouillement dont les suites seraient extrêmement graves puisque le mur de tête serait ainsi exposé à être saisi dans ses fondemens.

Si par contre il n'en agissait de produire cet abaissement que depuis le point A au point B les inconveniens seraient moins graves et une partie des objections perdraient de leur importance; il resterait néanmoins à savoir si elles ne produisent un effet sensiblement utile, car comme je l'ai déjà observé, la nappe d'eau en s'élargissant diminuerait en vitesse en même proportion, son niveau à l'entrée du chenal n'éprouverait par conséquent pas un abaissement proportionnel. Il m'aurait dans tous les cas paru plus simple si réellement on pouvait encore concevoir des craintes que pour ce qui me concerne je ne partage point; mais qui pourtant, lors même qu'elles n'existeraient que dans l'opinion de quelques personnes, mériteraient encore d'être prises en considération, il m'aurait paru, dis-je, plus simple d'espouser encore les baïoyers à leur extrémité pour amener cet étalement en racordement progressif jusqu'au point du radier où la vitesse de son accélération produit un abaissement considérable sur la masse d'eau; de cette manière on pourrait plus complètement et plus directement au but que l'on se propose.

(1)



Afin d'éviter les affouillements à l'embouchure du chenal au lac, Monsieur Negrilli pense qu'il suffira d'y jeter un enrochement qui atteindrait la hauteur du radier en sorte que l'eau glisse par-dessus et qu'on préviendrait ainsi toute chute violente.

Le moyen que propose Monsieur Negrilli a déjà été employé des le principe, les plus gros matériaux provenant de l'excavation des chutes avaient été disposés en enrochemens jusqu'à la hauteur du radier, on avait formé un glacis en plan incliné de manière à éviter une chute puisque, ainsi que le prétendent, tous ces moyens ont été complètement insuffisants; la seconde crue d'eau a tout emporté et à quelque puissance que soient les matériaux que

S'or. Mz

l'on emploierait à un enrochement fait de cette manière, ils ne pourront résister à la puissance de l'eau qui affouillera toujours le pied du glaçis, et en déterminera nécessairement la chute en entraînant avec lui le mur latéral.

Il m'aurait paru beaucoup plus simple et plus propre d' donner toute sécurité aux constructions sur ce point de résoudre cette question d'une manière radicale en formant au mur de droite un évasement qui aurait porté en retraite ce bajoyer d'une dizaine de pieds, de cette manière j'ai la conviction intime qu'on aurait poussé à bout, mais à défaut de ce moyen, qu'on a par je ne sais quelle raison de la répugnance à employer, je proposerais de garnir le fond du creux qui a été produit par l'affouillement avec des matériaux puissans et d'une large surface et de fermer ainsi l'accès à l'eau de la chute qui repourrait plus affouiller dans ce point où d'ailleurs sa violence serait considérablement amoindrie par un fond de 6 à 7 pieds d'eau.

Je sais que l'embouchure au lac variera nécessairement avec le temps, qu'il faudra plus tard prolonger le chenal à mesure que les atterrissements se produiront, mais ce prolongement se fera encore longtemps attendre, jusqu'à ce que les nouvelles alluvions après avoir poussé leurs atterrissements dans la baie de la place où elles seront entraînées par les vents viennent enfin gêner la sortie du torrent ou se répartir sans utilité pour l'agrandissement des terrains, mais ce temps est encore éloigné et en attendant il faut pourvoir à la solidité des constructions existantes.

Quant au point relatif à l'inscription je n'en parlerai point cette question ayant été renvoyée à l'examen d'une commission spéciale.

Je termine ici les observations que le rapport de M^r Negrelli ni a fait un devoir de vous soumettre, sa longue expérience dans la pratique, la réputation de ses grands talents si justement acquise m'auraient rendu timide dans l'expression de ma pensée et de faire sur mes asserments; mais j'ai dû considérer avant tout le succès d'une entreprise qui doit déployer des effets si utiles et si importants et exprimer franchement mon opinion résultant des observations toutes spéciales que j'ai eu bien de faire pendant le cours de ces travaux ainsi que celles qui résultent de l'expérience et de la connaissance du régime du torrent ainsi que des localités.